

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 12 février 2026

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-six, le 12 février
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction
14

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - M. Daniel BING,
Adjoint - Mme Corinne HAJOSI - M. Luc RIEFFEL - Mme Priscille BAKAJ -
M. Jean-Baptiste IDCZAK - M. Benoît RINGENBACH - Mme Aurélie LHOMMÉ
- M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND - M. Francis BACH

Conseillers
présents
13

Absent excusé et non représenté : Mme Caroline MULLER

Absent : /

A donné procuration : /

Mme Corinne HAJOSI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

6. Personnel Communal : Création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2313-1 et R 2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 313-1 et suivants et ses articles L 411-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'ATSEM relevant du grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 28 heures (28/35^{ème}) ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de créer un emploi permanent d'ATSEM relevant du grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 28 heures (28/35^{ème}),
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- **charge** Monsieur le Maire de procéder à l'actualisation de l'état du personnel,
- **charge** Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

BRUEBACH le 16 février 2026

La Secrétaire de séance,
Corinne HAJOSI



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER

